

L'enseigne GT DRIVE (557 Ave de Berlin – Parc d'Activités de Signes – 83870 Signes / Sarl Xilander RCS Bastia 451 876 247) organise une épreuve de sélection, sur le Circuit Driving Center (Paul Ricard – Dépt. 83), afin de faire gagner la participation à une course automobile officielle au lauréat de ladite sélection.

Cette opération offre la possibilité à une personne de partager une Mitjet 2 Litres lors d'une course d'endurance en Mitjet 2 Litres en 2018 (date et circuit à déterminer en fonction du calendrier officiel).

Cette opération est dénommée : « **VOLANT GT DRIVE 2018** »

Elle est constituée :

→ Samedi 27 janvier 2018 de 7h30 à 17h00 :

. d'une sélection sur la journée.

Programme de la journée : briefing général, 1 tour de lancement, 3 tours chronométrés, 1 tour de décélération.

→ Dimanche 28 janvier 2018 au matin :

. d'une ½ finale regroupant les sélectionnés de la veille.

Programme : briefing général, 1 tour de lancement, 3 tours chronométrés, 1 tour de décélération.

→ Dimanche 28 janvier 2018 après-midi :

. d'une finale regroupant les sélectionnés du matin.

Programme : briefing général, choix du coach en fonction du classement suite à la ½ finale, première série chronométrée 1 tour de lancement, 3 tours chronométrés, 1 tour de décélération.

Deuxième série chronométrée, 1 tour de lancement, 3 tours chronométrés, 1 tour de décélération.

. d'une Super-Finale regroupant les 4 meilleurs candidats de la finale.

Programme : briefing général, choix du coach en fonction du classement suite à la ½ finale, première série chronométrée 1 tour de lancement, 3 tours chronométrés, 1 tour de décélération.

Article 1 : Conditions de participation

Peuvent s'inscrire au VOLANT GT DRIVE 2018 les hommes et les femmes, âgés de 16 ans minimum, en possession du permis de conduire B, ou en période de conduite accompagnée (dans ce dernier cas, le candidat devra fournir une attestation de fin de formation initiale, à fournir au préalable).

Les mineurs devront fournir une autorisation parentale pour participer aux épreuves.

Esprit du VOLANT GT DRIVE :

Le Volant GT Drive a été créé afin de permettre à des passionnés de participer à une épreuve de sélection chronométrée. Le lauréat, pas ou très peu expérimenté, aura la chance de réaliser un rêve en participant à une course automobile officielle.

Critères des candidats acceptés :

Le candidat désirent participer aux épreuves de sélection ne doit pas :

- avoir remporté un championnat national ou régional
- avoir remporté des courses automobiles (en scratch ou en classe)
- avoir participé régulièrement à des courses automobiles
- être considéré comme pilote professionnel, ou assimilé

On entend par « assimilé » un candidat qui roule régulièrement en circuit ou en rallye et se retrouve confronté au chrono.

Il doit répondre aux critères suivants :

. Etre âgé de 16 ans minimum

. Etre déclaré apte par un médecin pour la pratique du sport automobile sans aucune contre indication (certificat à envoyer avant l'épreuve de sélection.)

Au-delà de ces critères, GT DRIVE se réserve le droit de refuser, sans justification, tout candidat qui ne correspondrait pas à l'esprit du VOLANT GT DRIVE 2018.

GT DRIVE se réserve le droit d'exclure du classement définitif après l'épreuve, tout candidat, y compris le lauréat, dont les informations personnelles, non-conformes à l'esprit de l'épreuve, auront été dissimulées ou non-communicuées par le candidat.

Article 2 : Inscription à la sélection

Les inscriptions seront possibles par différents moyens auprès de GT DRIVE à compter du 4 avril 2016 :

→ le bulletin d'inscription et le questionnaire personnel sont disponibles sur le site internet www.gtdrive.com

→ le paiement peut s'effectuer soit sur le site internet par carte bancaire, soit par téléphone au 04.94.88.08.85, (carte bancaire ou chèque bancaire établi à l'ordre de GT DRIVE).

→ le bulletin d'inscription, le questionnaire personnel et le règlement sont à adresser à :

GT DRIVE

Volant GT Drive 2018

557 Ave de Berlin – BP 785

Parc d'Activités de Signes

83870 Signes

Le bulletin d'inscription, questionnaire personnel et le règlement devront être réceptionnés au plus tard 10 jours avant la date de la sélection à laquelle le candidat est inscrit (sauf accord écrit de l'organisateur).

Le montant de l'inscription est fixé à 95,00 euros TTC par personne, par sélection.

Le montant de l'inscription correspond à la délivrance du Pass Volant GT Drive 2018 pour une seule participation à une sélection.

En cas de non participation d'un candidat, le montant de l'inscription restera acquis à l'organisateur. Aucun remboursement ne sera accordé.

Tous les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement ne sont pas pris en charge par l'organisateur et seront donc à l'entière charge des candidats aux sélections.

Les candidats ne pourront pas se présenter plusieurs fois. Une seule participation est autorisée par candidat, par épreuve.

Les candidats régulièrement inscrits recevront une convocation par e-mail leur indiquant le jour, l'heure de présentation et le lieu.

Article 3 : Calendrier et lieu de sélection

Samedi 27 et dimanche 28 janvier 2018 .

Ce calendrier est établi sous réserve de modifications.

L'organisateur se réservant le droit de modifier le lieu dans un périmètre de 200 km environ et la date pour une quelconque raison qui pourrait ne pas être en adéquation avec la sécurité, la météo ou le confort des candidats.

Dans ce cas, les candidats seront informés par tous moyens. Dans les mêmes conditions, GT DRIVE se réserve le droit de décaler les dates si les conditions météo ne garantissent pas une parfaite sécurité pour les participants (neige, verglas...).

Article 4 : Contrôles administratifs lors des sélections

Tous les candidats inscrits devront obligatoirement satisfaire aux contrôles administratifs à l'accueil du site de sélection.

Ils devront:

- présenter leur pièce d'identité
- présenter leur permis de conduire B en cours de validité
- ou à défaut, leur attestation de conduite accompagnée avec l'attestation de fin de formation initiale (à envoyer au préalable)
- présenter une autorisation parentale pour les candidats mineurs
- présenter le présent règlement paraphé sur toutes les pages, et signé sur la dernière page
- approuver et signer la charte du candidat

En cas de perte ou de vol de son permis, le candidat devra présenter une pièce d'identité en cours de validité ainsi qu'une déclaration de perte du permis de conduire établie auprès des services de Police ou de Gendarmerie. En cas de suspension de permis, le candidat ne pourra pas participer à la sélection et aucun remboursement ne sera effectué.

Article 5 : Principe de la sélection

→ Sur chacune des épreuves, les départs seront donnés voiture arrêtée.

→ Lors de chaque série, un moniteur diplômé BPJEPS Sport Automobile sera présent dans la voiture. Lors de l'épreuve d'élimination du premier jour et de la ½ finale, sa présence n'est justifiée que pour la sécurité du candidat. Pour la finale, il aura un rôle de coach.

→ Le casque sera obligatoire et sera fourni par l'organisateur. Le candidat pourra toutefois utiliser le sien s'il le souhaite à la condition d'obtenir l'autorisation de l'organisateur (casque type jet uniquement).

→ Toute tentative de fraude ou de triche entraînera l'élimination immédiate du candidat et de ses éventuels complices.

→ Tout candidat sera éliminé dans les cas suivants :

- auteur d'un accident ou d'une sortie de piste au-delà de la largeur du vibreur,
- tête à queue,
- cônes ou marqueurs touchés, déplacés ou renversés,
- les candidats dont la conduite serait jugée dangereuse ou non-conforme au respect de la mécanique, seront arrêtés et éliminés, et la sélection sera considérée comme terminée les concernant.

Déroulement de la sélection :

Après leur passage à l'accueil, les candidats se rendront dans l'espace de briefing où l'organisateur leur exposera le déroulement de la sélection et leur communiquera les consignes de sécurité.

→ Samedi 27 janvier 2018 de 7h30 à 17h00 : d'une sélection sur la journée.

Programme de la journée : briefing général, 1 tour de lancement, 3 tours chronométrés, 1 tour de décélération.

La moyenne des 3 tours sera retenue.

→ Dimanche 28 janvier 2018 au matin :

. d'une ½ finale regroupant les sélectionnés de la veille. Les sélectionnés pour la ½ finale représenteront 25% des inscrits dans la limite de 50 personnes au minimum et de 75 personnes au maximum.

L'organisateur se réservant le droit de repêcher des candidats dont les chronos sont similaires ou très proches.

Programme : briefing général, 1 tour de lancement, 3 tours chronométrés, 1 tour de décélération.

La moyenne des 3 tours sera retenue.

→ Dimanche 28 janvier 2018 après-midi :

. d'une finale regroupant les sélectionnés du matin.

Les sélectionnés pour la finale représenteront 20% des ½ finalistes dans la limite de 10 personnes au minimum et de 16 personnes au maximum.

Programme : briefing général, choix du coach en fonction du classement suite à la ½ finale, première série chronométrée, 1 tour de lancement, 3 tours chronométrés, 1 tour de décélération.

Deuxième série chronométrée, 1 tour de lancement, 3 tours chronométrés, 1 tour de décélération.

La moyenne des 6 tours sera retenue.

. d'une Super-Finale regroupant les 4 meilleurs candidats de la finale.

Programme : 2 séries de 3 tours chronométrés.

Première série chronométrée, 1 tour de lancement, 3 tours chronométrés, 1 tour de décélération.

Deuxième série chronométrée, 1 tour de lancement, 3 tours chronométrés, 1 tour de décélération.

La moyenne des 6 tours sera retenue.

A l'issue de la 2^{ème} série chronométrée de la Super-Finale, le jury déterminera le lauréat du Volant GT DRIVE 2018 (sur la base des temps de la Super-Finale).

Dans le cas où les deux meilleurs temps chronométrés des candidats de la Super-Finale sont à moins de 2 dixièmes de moyenne, l'organisateur se réserve le droit de relancer une série chronométrée de 3 tours avec les deux candidats ayant réalisé les deux meilleures moyennes.

A l'issue de cette ultime série, le lauréat sera désigné.

Toutes les épreuves seront réalisées au volant de véhicules type Logan Cup. L'organisateur se réservant le droit de changer de véhicules pour des raisons valables et sérieuses (défaut mécanique par exemple).

Le Jury sera composé de pilotes et/ou de pilotes instructeurs diplômés BPJEPS Sport Automobile.

Pour l'évaluation du candidat, le Jury se basera sur la régularité et la performance chronométrée.

L'officialisation des résultats sera notifiée aux candidats le jour même.

GT DRIVE se réserve le droit d'exclure du classement définitif après l'épreuve, tout candidat, y compris le lauréat, dont les informations personnelles, non-conformes à l'esprit de l'épreuve, auront été dissimulées ou non-communicuées par le candidat. Et ce, dans les quinze jours suivant l'épreuve.

Conditions de piste

Si, lors des phases chronométrées, les conditions de piste venaient à évoluer, dans un sens ou dans l'autre, les candidats se verront appliquer un principe de bonus / malus sur leurs temps chronos, basés sur les temps de référence du pilote professionnel désigné.

Dans tous les cas, toute contestation ou litige sera tranché par le Jury. Ses décisions seront applicables immédiatement et resteront sans appel. En outre, en cas de nécessité, l'organisateur se réserve la possibilité de modifier le présent règlement au moyen de la publication d'un additif, préalablement validé par l'ensemble du Jury.

Article 6 : Dotation

Le lauréat participera à :

- . Une course d'endurance officielle en Mitjet 2 Litres.
- . Le programme de la saison 2018 n'étant pas encore connu, la date et lieu seront communiqués au plus tard fin 2017.

Les frais suivants seront pris en charge par GT DRIVE :

- . L'engagement de la Mitjet à la course
- . Les essais libres et qualificatifs
- . La course d'endurance
- . Mise à disposition d'une Mitjet 2 Litres pour un équipage de trois pilotes.
- . L'emplacement de la Mitjet du pilote dans le box
- . L'accueil du pilote sous la structure du team tout au long du meeting
- . L'assistance technique
- . Le carburant pour la course

. Les réparations du moteur suite à un problème technique sans lien avec le pilote

. Le remplacement des pièces d'usure dans le cadre d'une utilisation normale

. Les frais de remise en état du véhicule suite à un choc en piste jusqu'à concurrence de 1.000,00 euros HT

. Les frais de repas pendant le week-end de course

. Les frais d'hébergement pour 1 personne pendant le week-end de course

Les autres frais (dont les suivants) ne seront pas pris en charge par GT DRIVE :

. La licence FFSA pour le meeting

. Les frais de déplacement

. La réparation des casses moteurs due à une mauvaise utilisation de la part du pilote (exemple surrégime)

. La réparation des dommages causés au véhicule (châssis, carrosserie...) par le pilote au delà de 1.000,00 euros HT.

Dans le cas d'un sinistre (casse moteur, sortie de piste ou accrochage avec un autre concurrent), tous les frais au-delà de 1.000,00 euros HT seront à la charge dudit Lauréat du Volant GT Drive.

Article 7 : Engagement

L'inscription au VOLANT GT DRIVE 2018 implique une totale adhésion au présent règlement et à toutes les décisions qui pourront être prises quant à son application.

Les candidats renoncent à tout recours contre les organisateurs concernant l'exécution du présent règlement.

Article 8 : Image

Le candidat participant, du seul fait de son inscription, consent à GT DRIVE, l'utilisation de son nom, prénom, localisation, images, témoignages, résultats obtenus et ce par tous moyens de communication, pendant un an (trois ans pour le lauréat).

Le candidat participant consent également à ce que son nom puisse être utilisé en association avec sa propre image, et à ce que sa voix, son nom et son image puissent être enregistrés, amplifiés et reproduits sur des films ou tout autre support pendant un an (trois ans pour le lauréat).

Article 9 : Assurance

Les personnes dûment inscrites à l'opération VOLANT GT DRIVE 2018 bénéficieront d'une assurance individuelle accident dûment souscrite par GT DRIVE auprès de la compagnie AXA ainsi que d'une assurance de responsabilité civile souscrite par l'organisateur.

Article 10 : Annulation, report ou modification

Annulation, report :

GT DRIVE se réserve le droit d'annuler ou de reporter les épreuves de sélection en fonction des conditions suivantes :

- . Moins de 200 participants
- . Intempéries ne permettant pas d'organiser les sélections en totale sécurité
- . Tout événement indépendant de sa volonté

En cas de report, GT DRIVE informera dans les meilleurs délais tous les candidats en indiquant la nouvelle date.

En cas d'annulation définitive par GT DRIVE, les candidats se verront intégralement remboursés du montant de l'inscription.

Dans le cas où le nombre d'inscrits est plus important que prévu, GT Drive se réserve le droit d'organiser une journée supplémentaire de sélection. Le lauréat ne pourra alors être désigné qu'au terme de cette seconde journée.

Modification :

Pour la course en Mitjet 2 Litres : il est entendu que GT DRIVE n'est pas l'organisateur de cette compétition. Dans ces conditions, s'il s'avère qu'il est rendu impossible de participer aux courses prévues, GT Drive proposera une solution équivalente en catégorie de véhicule et/ou de coût dans un délai de douze mois suivant l'annulation.

Le lauréat ne pourra prétendre, dans ces conditions, à un quelconque dédommagement.

Pendant l'épreuve d'endurance (essais et course), GT Drive mettra à disposition du lauréat du matériel en parfait état de fonctionnement.

Pour autant, l'organisateur ne peut garantir la participation totale à l'épreuve en cas de panne sur la Mitjet de course dans le cas où cette panne n'est pas réparable (exemple : casse moteur ou sortie de piste).

Il est entendu que cette clause s'applique pour l'ensemble des coéquipiers de la même Mitjet et que, dans ces conditions, aucune indemnité ne pourra être réclamée par un pilote ayant moins roulé que les autres, ou n'ayant pas pu rouler du tout.

Article 11 : Contestations – Attribution de compétence juridictionnelle

Pour toutes contestations, les conditions générales de vente de GT DRIVE seront appliquées, à savoir : les parties rechercheront, avant toute action contentieuse, un accord amiable en vue de mettre fin à leur différent. A défaut d'y parvenir, il est expressément convenu que seul le Tribunal de Commerce de Bastia sera compétent pour examiner toute réclamation.